RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 1737

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

Déposé au Greffe
le 12 JAN. 2022
sous le N° 17237
RCS N° 9[illegible]13646

COMPTES ANNUELS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	178 524.81	132 586.74	45 938.07	51 056.60	-5 118.53	-10.03
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	14 573.00		14 573.00	5 465.00	9 108.00	166.66
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	9 515.56	7 443.39	9 315.15	-1 871.76	-20.09
	Autres immobilisations corporelles	686 782.18	440 301.60	246 480.58	339 086.81	-92 606.23	-27.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 503 023.26	955 606.00	5 547 417.26	5 732 091.26	-184 674.00	-3.22
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 789.79	50 007.29	17 782.50	17 572.50	210.00	1.20
	Prêts	18 785.45		18 785.45	29 890.00	-11 104.55	-37.15
	Autres immobilisations financières	46 747.78		46 747.78	43 342.78	3 405.00	7.86
	Total II	7 877 806.50	1 588 017.19	6 289 789.31	6 572 441.38	-282 652.07	-4.30
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 275.60	-1 275.60	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 974 582.72	31 092.91	3 943 489.81	5 647 274.30	-1 703 784.49	-30.17
	Autres créances	18 724 360.12	611 439.72	18 112 920.40	11 017 737.10	7 095 183.30	64.40
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 862 364.00		15 862 364.00	210 777.42	15651586.58	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	261 481.96		261 481.96	433 527.64	-172 045.68	-39.69
	Total III	38 822 788.80	642 532.63	38 180 256.17	17 310 592.06	20869664.11	120.56
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	46 700 595.30	2 230 549.82	44 470 045.48	23 883 033.44	20587012.04	86.20

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 355 654.51
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 483 035.45	1 616.88	2 481 418.57	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 004 460.28	2 981 418.57	-1 976 958.29	-66.31
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 037 495.73	3 533 035.45	504 460.28	14.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	371 226.00	371 226.00		
	Provisions pour charges	72 678.00	88 458.00	-15 780.00	-17.84
	Total III	443 904.00	459 684.00	-15 780.00	-3.43
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	23 151 454.39	3 288 878.05	19862576.34	603.93
	Concours bancaires courants	203 518.26	937 599.84	-734 081.58	-78.29
	Emprunts et dettes financières diverses	13 900 498.98	11 337 930.23	2 562 568.75	22.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	938 007.58	2 132 372.79	-1 194 365.21	-56.01
	Dettes fiscales et sociales	1 459 423.39	1 989 020.40	-529 597.01	-26.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	335 743.15	204 512.68	131 230.47	64.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	39 988 645.75	19 890 313.99	20098331.76	101.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	44 470 045.48	23 883 033.44	20587012.04	86.20
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	17 559 901.10	17 241 297.10		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 002 858.68		8 002 858.68	9 601 930.80	-1 599 072.12	-16.65
Chiffre d'affaires NET	8 002 858.68		8 002 858.68	9 601 930.80	-1 599 072.12	-16.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			16 000.00		16 000.00	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 919 845.43	2 457 964.15	-538 118.72	-21.89
Autres produits			695.20	1 007.26	-312.06	-30.98
Total des Produits d'exploitation (I)			9 939 399.31	12 060 902.21	-2 121 502.90	-17.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 345 695.30	8 016 882.60	-1 671 187.30	-20.85
Impôts, taxes et versements assimilés			128 054.44	142 111.15	-14 056.71	-9.89
Salaires et traitements			2 142 632.38	2 579 813.19	-437 180.81	-16.95
Charges sociales			872 399.52	1 033 899.73	-161 500.21	-15.62
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			136 339.71	101 214.01	35 125.70	34.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			232.06	8 250.39	-8 018.33	-97.19
Total des Charges d'exploitation (II)			9 625 353.41	11 882 171.07	-2 256 817.66	-18.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			314 045.90	178 731.14	135 314.76	75.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 261 689.24	3 812 931.59	-1 551 242.35	-40.68
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	202 188.08	125 341.86	76 846.22	61.31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 686.00	3 495.15	-809.15	-23.15
Différences positives de change		125.40	-125.40	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 466 563.32	3 941 894.00	-1 475 330.68	-37.43
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	401 509.01	332 895.00	68 614.01	20.61
Intérêts et charges assimilées (4)	104 637.85	45 327.28	59 310.57	130.85
Différences négatives de change	66.65		66.65	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	506 213.51	378 222.28	127 991.23	33.84
2. Résultat financier (V-VI)	1 960 349.81	3 563 671.72	-1 603 321.91	-44.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 274 395.71	3 742 402.86	-1 468 007.15	-39.23
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	95 686.00	474 158.00	-378 472.00	-79.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	108 654.00	86 289.26	22 364.74	25.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	15 780.00	28 131.00	-12 351.00	-43.91
Total VII	220 120.00	588 578.26	-368 458.26	-62.60
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 182 500.00	955 456.20	227 043.80	23.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86 863.43	38 259.35	48 604.08	127.04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		43 000.00	-43 000.00	-100.00
Total VIII	1 269 363.43	1 036 715.55	232 647.88	22.44
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 049 243.43	-448 137.29	-601 106.14	-134.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	220 692.00	312 847.00	-92 155.00	-29.46
Total des produits (I+III+V+VII)	12 626 082.63	16 591 374.47	-3 965 291.84	-23.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 621 622.35	13 609 955.90	-1 988 333.55	-14.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 004 460.28	2 981 418.57	-1 976 958.29	-66.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ɔNE FRANCE

ɹE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 470 045.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 002 858.68 Euros et dégageant un bénéfice de 1 004 460.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en ouvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Obtention de Prêts garantis par l'état à hauteur de 20 000 000€. Cette dette est comptabilisée en emprunt et dette financière au passif du bilan.
- Report de paiement des dettes sociales et fiscales
- Report d'échéances des emprunts bancaires
- Report de paiement des loyers de crédit bail
- Indemnisations perçues dans le cadre du chômage partiel

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

La direction de l'entreprise estime qu'à la date d'arrêté des comptes les effets de la crise sanitaire (COVID-19) ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'annonce du 31 mars 2021, les nouvelles mesures de contraintes décidées par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement

prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ABALONE TT TOULOUSE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 1 110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 91.000 euros à la société ABALONE TT REZE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 29 355 euros à la société ABALONE TT REZE .
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY

- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 49 482 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 32 141 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 8 902 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 12 163 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 10.000 euros à la société ABALINE TT COLMAR

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 3 912 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 19 503 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 15 338 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 6 088 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 66.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE
- 105.000 euros à la société TERRA COMPETENCES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra

bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Les subventions sont faites en totalité par ABALONE FRANCE, bien que minoritaire dans certaines sociétés. Ces subventions sont accompagnées d'une option d'achat des titres détenus par ABALONE GROUP, en cas d'absence de retour à meilleure fortune dans un délai de 7 ans, à concurrence des insuffisances de remboursements, la société étant alors évaluée à sa situation nette la plus proche.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	217 205		30 393
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	352 864		86 764
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	232 799		14 567
TOTAL	691 319		101 331
Autres participations	6 586 143		207 992
Autres titres immobilisés	67 580		210
Prêts, autres immobilisations financières	73 233		3 485
TOTAL	6 726 955		211 687
TOTAL GENERAL	7 635 479		343 411

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			247 598	247 598
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		87 446	352 182	352 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 464	245 903	245 903
TOTAL		88 909	703 741	703 741
Autres participations		990	6 793 145	6 793 145
Autres titres immobilisés			67 790	67 790
Prêts, autres immobilisations financières		11 185	65 533	65 533
TOTAL		12 175	6 926 468	6 926 468
TOTAL GENERAL		101 084	7 877 807	7 877 807

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	106 183	26 404		132 587
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 644	1 872		9 516
Installations générales agencements aménagements divers	81 957	2 552		84 508
Matériel de transport	81 669	80 023	1 612	160 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171 647	25 490	1 424	195 713
TOTAL	342 917	109 937	3 037	449 817
TOTAL GENERAL	449 100	136 340	3 037	582 404

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 404				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 552				
Matériel de transport	80 023				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 490				
TOTAL	109 937				
TOTAL GENERAL	136 340				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	88 458		15 780		72 678
Autres provisions pour risques et charges	371 226				371 226
TOTAL	459 684		15 780		443 904

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	563 930	394 362	2 686		955 606
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093				31 093
Autres provisions pour dépréciation	604 293	7 147			611 440
TOTAL	1 249 323	401 509	2 686		1 648 146
TOTAL GENERAL	1 709 007	401 509	18 466		2 092 050
Dont dotations et reprises					
financières		401 509	2 686		
exceptionnelles			15 780		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	18 785	18 785	
Autres immobilisations financières	46 748	46 748	
Clients douteux ou litigieux	8 037	8 037	
Autres créances clients	3 966 546	3 966 546	
Impôts sur les bénéfices	118 820	118 820	
Taxe sur la valeur ajoutée	126 926	126 926	
Divers état et autres collectivités publiques	5 455	5 455	
Groupe et associés	18 041 403	18 041 403	
Débiteurs divers	431 756	431 756	
Charges constatées d'avance	261 482	261 482	
TOTAL	23 316 079	23 316 079	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	11 105		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	18 605		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	252 608	252 608		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 102 365	673 620	22 233 603	195 142
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	938 008	938 008		
Personnel et comptes rattachés	363 138	363 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 232	217 232		
Taxe sur la valeur ajoutée	844 504	844 504		
Autres impôts taxes et assimilés	34 549	34 549		
Groupe et associés	13 896 801	13 896 801		
Autres dettes	335 743	335 743		
TOTAL	39 988 646	17 559 901	22 233 603	195 142
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 209 245			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	394 874			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 055 564
Autres créances	238 877
Total	2 294 441

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 936
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 782
Dettes fiscales et sociales	273 857
Autres dettes	335 651
Total	767 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	261 482
Total	261 482

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 558 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	2 250 000
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				690 399	690 399
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				295 611	295 611
- dotations de l'exercice				125 371	125 371
Total				420 982	420 982
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				281 529	281 529
- exercice				91 795	91 795
Total				373 324	373 324
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				121 765	121 765
- entre 1 et 5 ans				153 804	153 804
Total				275 569	275 569
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				12 914	12 914
- entre 1 et 5 ans				5 672	5 672
Total				18 586	18 586
Montant en charge sur l'exercice				91 795	91 795

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	19 343
45 à 54 ans	11 à 20 ans	90 563
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 052
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 571
Engagement total		124 529

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.75 %

En Euros

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL ABALONE ENERGIE	400 000	91 995	100.00	877 162	877 162			291 757	63 795		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-62 769	100.00	127 000	64 231			793 080	-876		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-60 707	100.00	127 000	66 293			797 256	-19 745		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	49 708	100.00	50 000	50 000				-41		
- ABALONE TT CHARTRES	100 000	351 011	100.00	866 635	786 204			1 238 704	-80 431		
- SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999						
- SCI HALIOTIS	10 000	38 827	99.90	62 231	62 231			22 338	11 103		
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-513 938	99.50	1 988					-6 537		
- SCI JULES VERNE	1 524	197 932	99.00	31 848	31 848			134 358	79 649		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	-40 766	94.00	113 740	75 420			3 103 168	-71 018		
- SAS ABALONE TT 26	121 000	107 705	94.00	113 740	113 740			1 458 285	32 078		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	290 825	94.00	112 800	112 800			2 562 168	145 391		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	92 870	94.00	112 800	112 800			1 344 401	539		
- SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-55 826	94.00	113 740	61 264			324 782	-3 737		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-9 030	94.00	152 970	104 312			969 831	-61 462		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-54 083	94.00	113 740	62 902			466 281	2 857		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	252 254	94.00	94 000	94 000			2 161 855	33 687		
- SAS ABALONE TT TOULOUSE	120 000	-58 963	94.00	149 050	57 375			1 134 390	-17 225		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-48 269	94.00	220 950	48 627			803 156	-4 697		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	270 614	94.00	148 209	148 209			3 304 763	-16 491		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	560 641	94.00	112 800	112 800			4 790 667	131 097		
- SAS ABALONE TT RUNGIS	120 000	44 978	94.00	112 800	112 800			1 131 485	-57 852		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	88 018	94.00	115 620	115 620			1 641 351	-2 401		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	40 782	94.00	115 620	115 620			1 477 822	31 631		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-59 604	94.00	115 620	59 592			1 444 322	-6 847		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	-45 238	94.00	115 620	73 096			1 405 904	-10 694		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	419 880	94.00	148 520	148 520			5 288 328	99 226		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	393 671	94.00	37 600	37 600			3 202 793	95 907		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	383 629	93.00	112 530	112 530			4 077 266	-13 252		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	256 992	89.00	109 470	109 470			3 459 861	90 881		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	102 754	85.00	102 000	102 000			1 125 181	-10 108		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	160 449	85.00	34 000	34 000			1 905 183	41 449		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	451 503	85.00	97 750	97 750			4 427 880	49 232		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	266 542	79.00	31 600	31 600			2 864 879	69 766		
- CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	150 959	76.00	421 925	400 317			326 049	41 568		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	429 623	70.10	28 040	28 040			5 914 795	72 588		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	124 123	70.00	70 000	70 000			4 330 208	134 770		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	10 754	70.00	63 000	63 000				-677		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observatio.
				brute	nette						
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	204 417	70.00	84 000	84 000			3 631 517	40 692		
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-43 211	70.00	84 000	53 752			3 441 071	-152 081		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	696 388	69.99	40 000	40 000			5 031 749	137 130		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	411 587	65.10	26 040	26 040			4 551 567	78 391		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	669 135	65.00	65 000	65 000			5 169 214	232 278		
- SCI MANDROS	2 000	52 109	51.00	1 020	1 020				35 566		
- SCI ELSA IMMO	20 000	42 432	51.00	10 200	10 200			29 035	10 953		
- SARL INEXIA	15 045	-120 755	50.80	10 736					52 411		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI STEFX	2 000	71 789	50.00	1 000	1 000			27 569	20 416		
- SAS TERRA AGRO SERVICES	2 000	-24 060	35.00	3 500					-10 166		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-59 361	25.00	30 000	15 160			718 473	-27 228		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	4 203	20.00	25 000	25 000			1 367 745	15 639		
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-58 802	20.00	24 000	12 240			874 296	-3 968		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-58 732	20.00	24 000	12 254			326 064	-4 809		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-60 104	20.00	25 000	12 979			533 803	1 977		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	32 040	20.00	25 000	25 000			1 678 053	14 324		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	-59 935	20.00	25 000	13 013			952 053	-3 720		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	-34 103	20.00	25 000	18 179			1 372 244	-1 609		
- SAS ABALONE TT 35	125 000	-62 396	20.00	25 000	12 521			215 026	-2 597		
- SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-59 566	20.00	25 000	13 087			59 864	-4 987		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	115 537	20.00	25 000	25 000			1 986 195	72 418		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	85 843	20.00	25 000	25 000			1 372 104	9 812		
- SAS ABALONE ELGD	125 000	-60 352	20.00	25 000	12 930			61 324	1 504		
- SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	199 452	20.00	25 000	25 000			2 662 729	50 342		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	-17 964	20.00	25 200	21 607			958 558	-17 987		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	27 175	20.00	25 200	25 200			1 689 574	27 174		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-12 138	20.00	25 200	25 200			794 762	-12 303		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	31 824	20.00	25 200	25 200			1 445 816	35 207		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-61 961	20.00	25 200	25 200			380 685	-901		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	1 173	20.00	25 200	25 200			1 209 578	682		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-59 969	20.00	25 200	25 200			497 095	-16 021		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	74 871	20.00	25 200	25 200			2 516 795	31 497		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	-60 869	20.00	25 000	12 826			611 505	-2 445		
- SAS ABALONE TT AIX EN PROVEN	125 000	-62 496	15.00	18 750	9 376			399 102	-7 352		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	50 888	15.00	18 900	18 900			1 781 903	46 381		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	37 748	10.00	12 000	12 000			2 288 331	8 516		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE 30 JUIN 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 1 004 460,28 euros, augmenté du poste "autres réserves » d'un montant de 2 483 035,45 euros, l'associé unique décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 3 487 495,73 euros de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- au poste « autres réserves » : 1 487 495,73 euros,
- à titre de dividendes : 2 000 000,00 euros,

Le dividende à répartir au titre de l'exercice s'élèvera à 4,00 euro par action.
Il sera mis en paiement à partir de ce jour.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2019			500 000,00 euros
31.12.2018			2 800 000,00 euros
31.12.2017			2 955 000,00 euros

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq chemins
CS 14109
50009 Saint-Lô Cédex

Abalone France S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Abalone France S.A.S
43 rue Bobby Sands - 44800 SAINT HERBLAIN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq chemins
CS 14109
500009 Saint-Lô Cédex

Abalone France S.A.S

Siège social : 43 rue Bobby Sands - 44800 SAINT HERBLAIN
Capital social : €.500 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société Abalone France S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 5 547 417 €, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ses estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 30 juin 2021

KPMG S.A.
Yohann Bossard
Associé

Signé avec oodrive_sign
Yohann Bossard
KPMG
29/06/2021

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	178 524.81	132 586.74	45 938.07	51 056.60	-5 118.53	-10.03
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	14 573.00		14 573.00	5 465.00	9 108.00	166.66
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	9 515.56	7 443.39	9 315.15	-1 871.76	-20.09
	Autres immobilisations corporelles	686 782.18	440 301.60	246 480.58	339 086.81	-92 606.23	-27.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 503 023.26	955 606.00	5 547 417.26	5 732 091.26	-184 674.00	-3.22
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 789.79	50 007.29	17 782.50	17 572.50	210.00	1.20
	Prêts	18 785.45		18 785.45	29 890.00	-11 104.55	-37.15
	Autres immobilisations financières	46 747.78		46 747.78	43 342.78	3 405.00	7.86
	Total II	7 877 806.50	1 588 017.19	6 289 789.31	6 572 441.38	-282 652.07	-4.30
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 275.60	-1 275.60	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 974 582.72	31 092.91	3 943 489.81	5 647 274.30	-1 703 784.49	-30.17
	Autres créances	18 724 360.12	611 439.72	18 112 920.40	11 017 737.10	7 095 183.30	64.40
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 862 364.00		15 862 364.00	210 777.42	15651586.58	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	261 481.96		261 481.96	433 527.64	-172 045.68	-39.69
	Total III	38 822 788.80	642 532.63	38 180 256.17	17 310 592.06	20869664.11	120.56
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	46 700 595.30	2 230 549.82	44 470 045.48	23 883 033.44	20587012.04	86.20

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 355 654.51
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 483 035.45	1 616.88	2 481 418.57	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 004 460.28	2 981 418.57	-1 976 958.29	-66.31
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 037 495.73	3 533 035.45	504 460.28	14.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	371 226.00	371 226.00		
	Provisions pour charges	72 678.00	88 458.00	-15 780.00	-17.84
	Total III	443 904.00	459 684.00	-15 780.00	-3.43
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	23 151 454.39	3 288 878.05	19862576.34	603.93
	Concours bancaires courants	203 518.26	937 599.84	-734 081.58	-78.29
	Emprunts et dettes financières diverses	13 900 498.98	11 337 930.23	2 562 568.75	22.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	938 007.58	2 132 372.79	-1 194 365.21	-56.01
	Dettes fiscales et sociales	1 459 423.39	1 989 020.40	-529 597.01	-26.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	335 743.15	204 512.68	131 230.47	64.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	39 988 645.75	19 890 313.99	20098331.76	101.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	44 470 045.48	23 883 033.44	20587012.04	86.20
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	17 559 901.10	17 241 297.10		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 002 858.68		8 002 858.68	9 601 930.80	-1 599 072.12	-16.65
Chiffre d'affaires NET	8 002 858.68		8 002 858.68	9 601 930.80	-1 599 072.12	-16.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			16 000.00		16 000.00	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 919 845.43	2 457 964.15	-538 118.72	-21.89
Autres produits			695.20	1 007.26	-312.06	-30.98
Total des Produits d'exploitation (I)			9 939 399.31	12 060 902.21	-2 121 502.90	-17.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 345 695.30	8 016 882.60	-1 671 187.30	-20.85
Impôts, taxes et versements assimilés			128 054.44	142 111.15	-14 056.71	-9.89
Salaires et traitements			2 142 632.38	2 579 813.19	-437 180.81	-16.95
Charges sociales			872 399.52	1 033 899.73	-161 500.21	-15.62
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			136 339.71	101 214.01	35 125.70	34.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			232.06	8 250.39	-8 018.33	-97.19
Total des Charges d'exploitation (II)			9 625 353.41	11 882 171.07	-2 256 817.66	-18.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			314 045.90	178 731.14	135 314.76	75.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 261 689.24	3 812 931.59	-1 551 242.35	-40.68
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	202 188.08	125 341.86	76 846.22	61.31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 686.00	3 495.15	-809.15	-23.15
Différences positives de change		125.40	-125.40	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 466 563.32	3 941 894.00	-1 475 330.68	-37.43
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	401 509.01	332 895.00	68 614.01	20.61
Intérêts et charges assimilées (4)	104 637.85	45 327.28	59 310.57	130.85
Différences négatives de change	66.65		66.65	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	506 213.51	378 222.28	127 991.23	33.84
2. Résultat financier (V-VI)	1 960 349.81	3 563 671.72	-1 603 321.91	-44.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 274 395.71	3 742 402.86	-1 468 007.15	-39.23
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	95 686.00	474 158.00	-378 472.00	-79.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	108 654.00	86 289.26	22 364.74	25.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	15 780.00	28 131.00	-12 351.00	-43.91
Total VII	220 120.00	588 578.26	-368 458.26	-62.60
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 182 500.00	955 456.20	227 043.80	23.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86 863.43	38 259.35	48 604.08	127.04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		43 000.00	-43 000.00	-100.00
Total VIII	1 269 363.43	1 036 715.55	232 647.88	22.44
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 049 243.43	-448 137.29	-601 106.14	-134.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	220 692.00	312 847.00	-92 155.00	-29.46
Total des produits (I+III+V+VII)	12 626 082.63	16 591 374.47	-3 965 291.84	-23.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 621 622.35	13 609 955.90	-1 988 333.55	-14.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 004 460.28	2 981 418.57	-1 976 958.29	-66.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 470 045.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 002 858.68 Euros et dégageant un bénéfice de 1 004 460.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en ouvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Obtention de Prêts garantis par l'état à hauteur de 20 000 000€. Cette dette est comptabilisée en emprunt et dette financière au passif du bilan.
- Report de paiement des dettes sociales et fiscales
- Report d'échéances des emprunts bancaires
- Report de paiement des loyers de crédit bail
- Indemnisations perçues dans le cadre du chômage partiel

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

La direction de l'entreprise estime qu'à la date d'arrêté des comptes les effets de la crise sanitaire (COVID-19) ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'annonce du 31 mars 2021, les nouvelles mesures de contraintes décidées par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ABALONE TT TOULOUSE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 1 110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 91.000 euros à la société ABALONE TT REZE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 29 355 euros à la société ABALONE TT REZE .
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY

- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 49 482 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 32 141 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 8 902 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 12 163 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 10.000 euros à la société ABALINE TT COLMAR

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 3 912 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 19 503 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 15 338 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 6 088 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 66.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE
- 105.000 euros à la société TERRA COMPETENCES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Les subventions sont faites en totalité par ABALONE FRANCE, bien que minoritaire dans certaines sociétés. Ces subventions sont accompagnées d'une option d'achat des titres détenus par ABALONE GROUP, en cas d'absence de retour à meilleure fortune dans un délai de 7 ans, à concurrence des insuffisances de remboursements, la société étant alors évaluée à sa situation nette la plus proche.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	217 205		30 393
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	352 864		86 764
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	232 799		14 567
TOTAL	691 319		101 331
Autres participations	6 586 143		207 992
Autres titres immobilisés	67 580		210
Prêts, autres immobilisations financières	73 233		3 485
TOTAL	6 726 955		211 687
TOTAL GENERAL	7 635 479		343 411

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			247 598	247 598
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		87 446	352 182	352 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 464	245 903	245 903
TOTAL		88 909	703 741	703 741
Autres participations		990	6 793 145	6 793 145
Autres titres immobilisés			67 790	67 790
Prêts, autres immobilisations financières		11 185	65 533	65 533
TOTAL		12 175	6 926 468	6 926 468
TOTAL GENERAL		101 084	7 877 807	7 877 807

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	106 183	26 404		132 587
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 644	1 872		9 516
Installations générales agencements aménagements divers	81 957	2 552		84 508
Matériel de transport	81 669	80 023	1 612	160 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171 647	25 490	1 424	195 713
TOTAL	342 917	109 937	3 037	449 817
TOTAL GENERAL	449 100	136 340	3 037	582 404

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 404				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 552				
Matériel de transport	80 023				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 490				
TOTAL	109 937				
TOTAL GENERAL	136 340				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	88 458		15 780		72 678
Autres provisions pour risques et charges	371 226				371 226
TOTAL	459 684		15 780		443 904

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	563 930	394 362	2 686		955 606
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093				31 093
Autres provisions pour dépréciation	604 293	7 147			611 440
TOTAL	1 249 323	401 509	2 686		1 648 146
TOTAL GENERAL	1 709 007	401 509	18 466		2 092 050
Dont dotations et reprises					
financières		401 509	2 686		
exceptionnelles			15 780		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	18 785	18 785	
Autres immobilisations financières	46 748	46 748	
Clients douteux ou litigieux	8 037	8 037	
Autres créances clients	3 966 546	3 966 546	
Impôts sur les bénéfices	118 820	118 820	
Taxe sur la valeur ajoutée	126 926	126 926	
Divers état et autres collectivités publiques	5 455	5 455	
Groupe et associés	18 041 403	18 041 403	
Débiteurs divers	431 756	431 756	
Charges constatées d'avance	261 482	261 482	
TOTAL	23 316 079	23 316 079	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	11 105		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	18 605		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	252 608	252 608		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 102 365	673 620	22 233 603	195 142
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	938 008	938 008		
Personnel et comptes rattachés	363 138	363 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 232	217 232		
Taxe sur la valeur ajoutée	844 504	844 504		
Autres impôts taxes et assimilés	34 549	34 549		
Groupe et associés	13 896 801	13 896 801		
Autres dettes	335 743	335 743		
TOTAL	39 988 646	17 559 901	22 233 603	195 142
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 209 245			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	394 874			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 055 564
Autres créances	238 877
Total	2 294 441

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 936
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 782
Dettes fiscales et sociales	273 857
Autres dettes	335 651
Total	767 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	261 482
Total	261 482

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 558 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 250 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				690 399	690 399
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				295 611	295 611
- dotations de l'exercice				125 371	125 371
Total				420 982	420 982
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				281 529	281 529
- exercice				91 795	91 795
Total				373 324	373 324
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				121 765	121 765
- entre 1 et 5 ans				153 804	153 804
Total				275 569	275 569
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				12 914	12 914
- entre 1 et 5 ans				5 672	5 672
Total				18 586	18 586
Montant en charge sur l'exercice				91 795	91 795

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	19 343
45 à 54 ans	11 à 20 ans	90 563
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 052
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 571
Engagement total		124 529

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.75 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observ.
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL ABALONE ENERGIE	400 000	91 995	100.00	877 052	877 052			291 757	63 795		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-62 769	100.00	127 000	64 231			793 080	-876		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-60 707	100.00	127 000	66 293			797 256	-19 745		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	-292	100.00	50 000	50 000				-41		
- ABALONE TT CHARTRES	100 000	351 011	100.00	866 635	786 204			1 238 704	-80 431		
- SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999						
- SCI HALIOTIS	10 000	38 827	99.90	62 231	62 231			22 338	11 103		
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-517 938	99.50	1 988					-6 537		
- SCI JULES VERNE	1 524	197 932	99.00	31 848	31 848			134 358	79 649		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	-40 766	94.00	113 740	75 420			3 103 168	-71 018		
- SAS ABALONE TT 26	121 000	107 705	94.00	113 740	113 740			1 458 285	32 078		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	290 825	94.00	112 800	112 800			2 562 168	145 391		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	92 870	94.00	112 800	112 800			1 344 401	539		
- SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-55 826	94.00	113 740	61 264			324 782	-3 737		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-9 030	94.00	152 970	104 312			969 831	-61 462		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-54 083	94.00	113 740	62 902			466 281	2 857		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	252 254	94.00	94 000	94 000			2 161 855	33 687		
- SAS ABALONE TT TOULOUSE	120 000	-58 963	94.00	149 050	57 375			1 134 390	-17 225		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-48 269	94.00	220 950	48 627			803 156	-4 697		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	270 614	94.00	148 209	148 209			3 304 763	-16 491		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	560 641	94.00	112 800	112 800			4 790 667	131 097		
- SAS ABALONE TT RUNGIS	120 000	44 978	94.00	112 800	112 800			1 131 485	-57 852		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	88 018	94.00	115 620	115 620			1 641 351	-2 401		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	40 782	94.00	115 620	115 620			1 477 822	31 631		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-59 604	94.00	115 620	59 592			1 444 322	-6 847		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	-45 238	94.00	115 620	73 096			1 405 904	-10 694		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	419 880	94.00	148 520	148 520			5 288 328	99 226		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	393 671	94.00	37 600	37 600			3 202 793	95 907		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	383 629	93.00	112 530	112 530			4 077 266	-13 252		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	256 992	89.00	109 470	109 470			3 459 861	90 881		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	102 754	85.00	102 000	102 000			1 125 181	-10 108		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	160 449	85.00	34 000	34 000			1 905 183	41 449		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	421 503	85.00	97 750	97 750			4 427 880	49 232		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	266 542	79.00	31 600	31 600			2 864 879	69 766		
- CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	150 959	76.00	421 925	400 317			326 049	41 568		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	429 623	70.10	28 040	28 040			5 914 795	72 588		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	124 123	70.00	70 000	70 000			4 330 208	134 770		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	10 754	70.00	63 000	63 000				-677		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	226 417	70.00	84 000	84 000			2 631 517	40 692		
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-43 211	70.00	84 000	53 752			3 441 071	-152 081		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	696 388	69.99	40 000	40 000			5 031 749	137 130		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	411 587	65.10	26 040	26 040			4 551 567	78 391		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	669 135	65.00	65 000	65 000			5 169 214	232 278		
- SCI MANDROS	2 000	52 109	51.00	1 020	1 020				35 566		
- SCI ELSA IMMO	20 000	42 432	51.00	10 200	10 200			29 035	10 953		
- SARL INEXIA	15 045	-120 755	50.80	10 736					52 411		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI STEFX	2 000	71 789	50.00	1 000	1 000			27 569	20 416		
- SAS TERRA AGRO SERVICES	2 000	-24 060	35.00	3 500					-10 166		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-59 361	25.00	30 000	15 160			718 473	-27 228		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	4 203	20.00	25 000	25 000			1 367 745	15 639		
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-58 802	20.00	24 000	12 240			874 296	-3 968		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-58 732	20.00	24 000	12 254			326 064	-4 809		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-60 104	20.00	25 000	12 979			533 803	1 977		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	32 040	20.00	25 000	25 000			1 678 053	14 324		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	-59 935	20.00	25 000	13 013			952 053	-3 720		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	-34 103	20.00	25 000	18 179			1 372 244	-1 609		
- SAS ABALONE TT 35	125 000	-62 396	20.00	25 000	12 521			215 026	-2 597		
- SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-59 566	20.00	25 000	13 087			59 864	-4 987		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	115 537	20.00	25 000	25 000			1 986 195	72 418		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	85 843	20.00	25 000	25 000			1 372 104	9 812		
- SAS ABALONE ELGD	125 000	-60 352	20.00	25 000	12 930			61 324	1 504		
- SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	199 452	20.00	25 000	25 000			2 662 729	50 342		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	-17 964	20.00	25 200	21 607			958 558	-17 987		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	27 175	20.00	25 200	25 200			1 689 574	27 174		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-12 138	20.00	25 200	25 200			794 762	-12 303		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	31 824	20.00	25 200	25 200			1 445 816	35 207		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-61 961	20.00	25 200	25 200			380 685	-901		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	1 173	20.00	25 200	25 200			1 209 578	682		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-59 969	20.00	25 200	25 200			497 095	-16 021		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	74 871	20.00	25 200	25 200			2 516 795	31 497		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	-60 869	20.00	25 000	12 826			611 505	-2 445		
- SAS ABALONE TT AIX EN PROVEN	125 000	-62 496	15.00	18 750	9 376			399 102	-7 352		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	50 888	15.00	18 900	18 900			1 781 903	46 381		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	57 748	10.00	12 000	12 000			2 288 331	8 516		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ABALONE
agence d'emplois
GROUP
www.abalone-interim.com

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie BP 80095
44814 Saint-Herblain
SIREN 383 497 963 R.C.S Nantes
Tél : 02.40.69.09.83

nantes 2013 european green capital
ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 Green Capital

Garantie financière souscrite en application de l'article L1251-49 du Code du Travail

ARRIVE LE
10 JAN. 2022
GREFFE TRIBUNAL COMMERCE

CB
479

DEPOT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'ensemble des documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi qu'un chèque d'un montant de 47.90 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Merci de bien vouloir transmettre les récépissés de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Claire BAUDET
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Claire BAUDET